



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2104

Lyon 7e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition des locaux sis 44 et 46 rue Raoul Servant (ex-commissariat du 7ème arrondissement) au profit de la DDETS (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités) dans le cadre du dispositif "0 enfants à la rue" - EI 07014

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme RUNEL Sandrine

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme ZDOROVZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2104 - LYON 7E - APPROBATION DE LA GRATUITE DE LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX SIS 44 ET 46 RUE RAOUL SERVANT (EX-COMMISSARIAT DU 7EME ARRONDISSEMENT) AU PROFIT DE LA DDETS (DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES) DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "0 ENFANTS A LA RUE" - EI 07014 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Propriétaire d'un patrimoine qui lui permet de mettre en œuvre ses missions de service public, la Ville de Lyon s'attache à l'optimiser et à le valoriser au mieux lorsqu'il est temporairement vacant, notamment en vue de répondre à des besoins sociaux d'urgence.

Les locaux sis 44 et 46 rue Raoul Servant à Lyon 7^{ème} (ex-commissariat du 7^{ème} arrondissement), actuellement vacants, sont dans un état permettant d'accueillir rapidement des occupants. Ils ont été proposés pour une occupation transitoire en lien avec la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), et ce, dans l'attente de travaux permettant leur affectation à la Mairie du 7^{ème} arrondissement.

Ainsi la Ville de Lyon et la DDETS ont souhaité, d'un commun accord utiliser ces locaux dans le cadre du dispositif « 0 enfant à la rue ». Ce dispositif est destiné à la mise à l'abri de familles avec enfants scolarisés au sein des écoles de la Ville de Lyon.

Une convention a été conclue avec la DDETS pour la mise à disposition des locaux précités pour une durée de deux (2) années à compter du 20 décembre 2021, moyennant le versement d'une redevance d'un montant de soixante-treize mille cent dix euros (73 110 €). La DDETS souscrit directement l'abonnement d'électricité et en règle le coût ainsi que les consommations. Les charges d'eau et de chauffage, communes à l'ensemble du bâtiment, sont facturées par la Ville de Lyon au prorata de la surface occupée.

Compte tenu de l'objet d'intérêt général poursuivi par les parties au titre de la politique de lutte contre le sans-abrisme, la DDETS a sollicité de la Ville de Lyon, la gratuité de la mise à disposition.

Il vous est donc proposé d'accorder la gratuité pour la mise à disposition des locaux et d'exempter la DDETS du paiement de la redevance

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La gratuité de la mise à disposition des locaux sis 44 et 46 rue Raoul Servant à Lyon 7^{ème}, aux conditions sus évoquées, est approuvée.
- 2- La redevance ne sera pas mise en recouvrement.
- 3- M. le Maire est autorisé à procéder à l'exécution de la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET